



Co-financé par l'Union européenne



P
O
L
I
C
Y

P
A
P
E
R

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'AUTONOMISATION SOCIO- ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU MAROC : ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pr. Nadia Benabdeljlil
Université Mohammed V de Rabat

Février 2021

À propos de l'étude :

Cette étude réalisée par le RSSI en partenariat avec les associations Quartiers du Monde (QDM) et le réseau LDDF INJAD, traite de la question de l'autonomisation socio-économique des femmes et notamment des femmes victimes de violences, au Maroc.

Le point de départ a été une recherche action participative (RAP) menée par QDM et LDDF-Injad en 2018-19 et intitulée « Renforcement des capacités des OSC locales pour un accompagnement global des femmes victimes de violence », qui a concerné trois thématiques sur trois terrains :

- 1) La précarité de l'emploi des femmes : le cas des travailleuses agricoles en fraises à Larache.
- 2) L'hébergement des femmes victimes de violences : le cas du centre d'hébergement Tillila de LDDF INJAD du réseau LDDF INJAD à Mohammadia.
- 3) L'économie sociale et solidaire et les initiatives entrepreneuriales des femmes : le cas de Ouarzazate.

En relation avec cette recherche action participative, le but de l'étude documentaire menée par le RSSI a été d'apporter une base analytique concernant les apports des politiques publiques, ainsi que du cadre législatif, sur ces trois thématiques. Les apports ont été analysés au regard des besoins du terrain en matière d'autonomisation socio-économique des femmes au Maroc, tels que constatés en partie dans les trois cas étudiés par QDM et LDDF INJAD, mais aussi au regard d'autres rapports et statistiques publiés. Le but de l'analyse était de faire ressortir aussi bien les avancées et les acquis, que les écarts entre ces politiques et les besoins en matière d'autonomisation socio-économique des femmes en général et des femmes victimes de violences en particulier.

Un rapport détaillé de cette étude a été présenté à des représentants de la société civile, lors de trois tables rondes co-organisées en octobre 2020 par le RSSI, QDM et LDDF Injad, respectivement sur les trois thématiques citées ci-dessus, dans le but de recueillir les besoins complémentaires et propositions des acteurs de la société civile concernés. Les remarques et retours d'expériences des participants à ces tables rondes ont été intégrés aux recommandations présentées dans les policy brief.

Sommaire

1. Introduction.....	4
2. Problématique.....	6
3. Contexte.....	8
4. Analyse : Limites des politiques publiques de l'ESS.....	10
4.1. Au niveau l'INDH.....	10
4.2. Au niveau des programmes de soutien aux coopératives	12
4.3. Au niveau le micro-crédit.....	13
4.4. Résultats de l'étude de cas de l'étude QDM et LDDF INJAD sur les initiatives entrepreneuriales en économie solidaire à Ouarzazate.....	14
4.5. Obstacles soulevés par les représentant.e.s de la société civile et des acteurs institutionnels locaux.....	15
5. Recommandations	17

1.Introduction

Le cadre théorique et conceptuel de la recherche action participative (R.A.P.) menée par QDM et LDDF INJAD (2018-19) s'inscrit dans la perspective de genre définie par les conclusions concertées de 1997 de l'ECOSOC, qui concerne une autonomisation socio-économique prenant en considération un ensemble d'enjeux : la possibilité pour les femmes d'avoir accès aux moyens et ressources économiques (emploi, services et revenus) et de les gérer selon leurs souhaits ; leur appropriation pour répondre à leurs besoins ; le droit à la santé, à l'éducation, à un environnement sain et exempt de violence, à la citoyenneté, au travail et à l'accès aux ressources et à la propriété. Ces moyens et ressources doivent s'inscrire dans la dignité, la durabilité et la pérennité.

L'étude de QDM et LDDF INJAD rappelle que l'autonomisation socio-économique des femmes est une thématique multidimensionnelle, qui recouvre des aspects individuels, sociaux, économiques, institutionnels, législatifs et structurels. La question se situe à différents niveaux :

- Au niveau de la macro-société, interviennent des stéréotypes culturels concernant le genre et les rôles sociaux. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale relève alors de la responsabilité de tout l'environnement (familial, professionnel et institutionnel) et pas seulement des femmes. L'autonomisation socio-économique des femmes soulève aussi la question des violences auxquelles certaines d'entre elles sont confrontées, qui revêt plusieurs aspects et qui est présente aussi bien dans les foyers familiaux que dans les espaces publics ou les lieux de travail.

- Au niveau économique est constatée une double ségrégation au niveau de l'emploi des femmes : horizontale (types d'activités occupées respectivement par les femmes et par les hommes, inégalités de genre dans les salaires, conditions de travail,...), et verticale (position hiérarchique des hommes et des femmes au sein de chaque activité). Ainsi, bien que les femmes représentent plus de 50% de la population et accomplissent 66% du travail mondial, elles ne perçoivent que 10% des revenus et détiennent 1% de la propriété (Unicef, 2017).

Plusieurs lois et politiques publiques touchent, de manière directe ou indirecte, la question de l'autonomisation socio-économique des femmes au Maroc. Or la R.A.P. fait le constat d'une dichotomie entre la panoplie de textes et la réalité qui reste encore discriminatoire envers les femmes.

Le présent Policy paper analyse le cadre législatif et les différentes politiques publiques relatifs à la question de l'insertion économique des femmes à travers l'économie sociale et solidaire.

2. Problématique

Au Maroc, l'accès des femmes au marché de l'emploi et leur autonomisation économique reste faible en comparaison à des pays à niveau de développement similaire. Des contraintes structurelles demeurent, qui rendent difficiles ou réduisent les possibilités d'accès des femmes au marché de l'emploi, et accentuent les écarts liés au genre en la matière.

L'économie sociale et solidaire peut être une solution pour l'inclusion économique des personnes, et notamment des femmes, en situation précaire. Elle est considérée comme un « troisième pilier sur lequel repose une économie équilibrée et inclusive, aux côtés du secteur public et du secteur privé ». Elle peut être définie comme « l'ensemble des activités économiques et sociales organisées sous forme de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales avec une finalité d'intérêt collectif et sociétal, indépendantes et jouissant d'une gestion autonome, démocratique et participative et où l'adhésion est libre » (CESE, 2015).

Les indicateurs relatifs au marché de l'emploi au Maroc montrent en effet que les femmes sont fortement pénalisées.

- Ainsi, au 3ème trimestre 2020, le taux d'activité des femmes est seulement de 17,8% alors que celui des hommes est de 69,9% (HCP, 2020). Ce taux d'activité des femmes a baissé sur ces 20 dernières années, de manière tendancielle ; il était par exemple de 30,4% en 1999 ; de 25,2% en 2014 ; de 23,2% en 2017 (HCP, 2018). Il est par ailleurs un des plus faibles de la région MENA.

- Le taux d'emploi des femmes quant à lui est de 14,7% au 3ème trimestre 2020, alors qu'il est à 61,9% pour les hommes.

- Le taux de chômage a également enregistré une hausse importante chez les femmes, passant de 13,9% en 2019 à 17,6% en 2020 (et de 8,0% à 11,4% chez les hommes) (HCP, 2020).

Par ailleurs la part des salariés ne disposant d'aucun contrat s'élève à 40,5% parmi les femmes et à 58,4% parmi les hommes au troisième trimestre 2020 .

- Enfin, le taux d'analphabétisme élevé des femmes et l'écart de genre persistant en la matière, représentent un obstacle majeur à l'insertion économique des femmes : en 2018, 57,9% des femmes n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire ou sont illettrées (le taux étant de 28,2% pour les hommes). Le taux d'analphabétisme des femmes est par ailleurs beaucoup plus élevé en milieu rural (60,1%) qu'en milieu urbain (31,0%) (HCP, 2018).

3.Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est soutenue au Maroc par deux politiques publiques : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et la Stratégie nationale 2010-2020 pour le développement de l'économie sociale et solidaire, cette dernière ayant été reformulée dans une nouvelle Stratégie nationale de l'ESS 2018-2028. Une loi-cadre relative à l'économie sociale et solidaire est par ailleurs en projet.

Il existe aussi au niveau national des programmes de soutien aux coopératives, celles-ci constituant la principale composante de l'ESS au Maroc. Enfin, les associations de micro crédit, qui existent au Maroc depuis le milieu des années 1990, sont également des acteurs de l'ESS.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée en 2005, sous l'égide du Ministère de l'intérieur, vise la lutte contre la précarité et la pauvreté et développe des programmes spécifiques comme le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, ou le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain. L'INDH en est à sa 3ème phase (2017-2022), dans laquelle un des programmes vise l'amélioration de

l'inclusion économique des jeunes en situation précaire, et finance des activités génératrices de revenus (AGR), qui concernent notamment les femmes dans le milieu rural.

En termes de nombres de projets, le dernier bilan de l'INDH, en 2015, montre une réalisation de 7 432 projets entre 2005 et 2014, qui ont bénéficié à 45 713 femmes (MSFFDS, 2016).

La Stratégie nationale 2010 - 2020 pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), sous tutelle du Ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, met l'accent sur la recherche de nouveaux créneaux à forte valeur ajoutée, la mise en place de labels produits, des mesures d'accompagnement à l'amélioration du packaging des produits, la promotion de boutiques de commerce solidaire, l'encouragement au réseautage des acteurs... Elle se base sur les constats établis relativement :

- aux compétences des porteurs de projets (faible esprit entrepreneurial, absence de créativité, faibles compétences en matière de montage et de suivi des projets);

- aux initiatives de formation de compétences des acteurs du secteur, insuffisantes et disparates ;
- au cadre juridique contraignant et inadéquat avec les réalités économiques et sociales actuelles, notamment pour le secteur coopératif ;
- aux défaillances constatées dans les mécanismes d'appui (peu de communication sur les démarches d'accès à l'appui, rôle des autorités et des instances locales jugé trop administratif,...).
- aux difficultés d'accès aux circuits de commercialisation,
- à l'inadaptation du système financier aux besoins et aux spécificités des coopératives (conditions d'accès au crédit, garanties,...).

Les programmes de soutien aux coopératives : Des efforts ont été menés au niveau national pour développer le tissu coopératif, qui constitue la principale composante de l'ESS au Maroc, aussi bien par le nombre d'emplois créés que par sa participation à l'inclusion sociale et économique.

Ainsi, l'Office du développement de la coopération (ODCO), organisme public qui a pour mission d'accompagner les coopératives et leur apporter une assistance juridique, a lancé en 2011 le programme Mourafaqa qui vise à améliorer la compétitivité des coopératives en accompagnant 500

nouvelles coopératives chaque année sur des projets économiquement rentables et socialement responsables. L'accompagnement se fait dans les domaines de la gestion, de l'assistance technique et de la commercialisation.

Une loi n° 112.12 sur les coopératives a été publiée le 18 décembre 2014, abrogeant la loi n° 24.8. Elle vise à apporter aux coopératives un statut plus souple, simplifie les procédures de constitution et introduit des mesures visant le renforcement de leur gouvernance, notamment l'ouverture de leur capital aux personnes morales. Elle permet également aux coopératives de soumissionner aux marchés publics.

Egalement, des programmes de soutien à la création de petits projets générateurs de revenus et de coopératives, sont portés par l'ADS et l'Entraide Nationale, sous l'égide du Ministère de la Solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille.

Le secteur de la micro finance : 13 associations de micro crédit exercent au Maroc, représentées par la fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM). Le nombre total de clients actifs était d'environ 858 000 en 2014 et les femmes représentent environ la moitié des clients actifs (Centre Mohamed VI pour le soutien aux microcrédits, 2015).

4. Analyse : Limites des politiques publiques de l'ESS

4.1. Au niveau de l'INDH

La mise en œuvre de l'INDH connaît des limites, qui impactent les résultats en termes de capacité d'autonomisation socio-économique des femmes.

Une faiblesse des données disponibles

. Le bilan des retombées socio-économiques de l'INDH en matière d'AGR est difficile vu le nombre élevé d'intervenants (Ministères de l'Intérieur ; de l'Agriculture et de la pêche maritime ; de l'Artisanat et de l'économie sociale ; de la Jeunesse et du sport ; de la Solidarité et du développement social,...), avec une faiblesse de coordination entre ces départements.

. Les données avancées restent quantitatives et concernent surtout le nombre de personnes bénéficiaires des programmes de l'INDH. Il y a peu, voir pas, de données qualitatives quant à leur impact sur l'amélioration de la situation des femmes et leur suivi après avoir bénéficié du programme ; le bilan de l'ONDH de 2015, notamment, ne comportant pas d'évaluation avec une dimension genre des programmes de l'INDH.

. De même, le bilan du PGE 1 (2012-2016) énonce diverses réalisations et chiffres en termes d'ESS, mais sans apporter des analyses en termes d'impact sur le profil des porteuses de projets, l'autonomie socio-économique apportée par les

projets, les possibilités de développement des projets et leur pérennité (pas de suivi dans le temps).

AGR et coopératives : des activités à faible valeur ajoutée et qui restent fragiles

. Les activités créées par les AGR et rapportées dans le rapport de l'ONDH (2015) sur les deux premières phases de l'INDH, de 2005 à 2014, sont de manière générale à faible valeur ajoutée : élevage de lapins, de caprins, d'ovins ; apiculture ; pépinières ; boulangeries ; confection de vêtements traditionnels, de sacs plastiques ; atelier céramique ; production d'huile d'argan, de fromages, ...

. Les AGR développées par les femmes en particulier, restent quant à elles souvent liées à des activités féminines traditionnelles comme la couture, la cuisine ou la coiffure ; elles contribuent de ce fait à maintenir les stéréotypes basés sur le genre (Ministère de l'Économie et des Finances - OCP Policy Center, 2017).

. Le rapport de l'ONDH (2015) indique un « nombre non négligeable de projets à l'arrêt », avec les causes suivantes : aspects financiers, absence d'études de faisabilité, déficit de compétences, problèmes de gestion, insuffisance ou absence de fonds de roulement, mésentente entre gestionnaires d'un projet,...

Des défaillances liées à la mise en œuvre de l'INDH

En 2013, le CESE soulignait que la question du positionnement de l'INDH dans le champ des politiques publiques était posée, au sens où il était « un programme additionnel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, géré par le Ministère de l'Intérieur, évoluant en dehors des autres politiques sociales sectorielles, disposant de financements relativement modestes pour prétendre à un impact fort sur le développement humain » (CESE, 2013).

Des défaillances dans la gouvernance de l'INDH sont également soulignées, avec des éléments comme : une absence de synergie entre les différents comités au niveau territorial ; une faible appropriation des manuels de procédure par les parties prenantes ; des évaluations internes principalement quantitatives, qui ne renseignent pas réellement sur

la gouvernance des projets ; un grand nombre d'acteurs institutionnels, dont les prorogatives se chevauchent ; une primauté de la logique quantitative ; une généralisation de la stratégie du « faire faire » par les associations (CESE 2013 ; ONDH 2015).

Est également pointée du doigt la position des associations dans l'INDH, qui fait d'elles un concurrent potentiel des élu.e.s en matière d'influence sur les politiques locales, et qui a conduit à la création de nombreuses associations souvent par opportunisme, dont certaines ne disposent pas des capacités nécessaires à la gestion et la pérennisation des projets (CESE, 2013).

Enfin, l'impact des programmes de l'INDH sur l'inclusion des femmes en général, et des diplômé.e.s en particulier, reste faible : les AGR n'emploient que 2% des diplômé.e.s, et moins de 15% du total des coopératives sont féminines (CESE, 2017).

4.2. Au niveau des programmes de soutien aux coopératives

Des résultats mitigés

- Les résultats de la Stratégie nationale pour l'économie sociale et solidaire restent en deçà des objectifs escomptés, surtout en matière de création d'emplois : en 2017, le secteur de l'économie sociale et solidaire n'a contribué qu'à hauteur de 2% au PIB (loin de l'objectif de 3,9% prévu pour 2020), et n'emploie que 5,5% de la population active (au lieu des 7,5% prévus) (CESE, 2017).

- En décembre 2019, si 6 745 coopératives avaient procédé à leur mise en conformité avec la loi 112-12, 8 985 n'avaient pas encore entamé les procédures de régularisation de leur statut (Les Eco.ma, 2019)

- Les coopératives restent prédominantes dans des activités à faible valeur ajoutée : agriculture (36,3 %), artisanat (36,1 %), transformation d'huile d'argan (18%) (Ministère de l'Économie et des Finances - OCP Policy Center, 2017).

Une approche quantitative des situations

Dans les programmes d'encouragement à l'ESS pour les femmes, l'approche et les mesures prises sont formulées de manière quantitative, en termes d'activités réalisées ou de nombre de femmes bénéficiaires. Les aspects qualitatifs ou les retombées socio-économiques des coopératives ne sont pas analysés : impact sur les autonomies sociale, politique, économiques, amélioration du bien-être des femmes au niveau socio-économique, adéquations des actions aux besoins et contraintes, pérennité des projets accompagnés,...

Par exemple, en ce qui concerne l'impact du PGE 1 (2012-2016) sur les coopératives féminines, l'indicateur « Taux des artisanes traditionnelles groupées en coopératives artisanales » relatif à la mesure 124, donne uniquement des résultats chiffrés comme le nombre de bénéficiaires des mesures d'accompagnement et de formation, le taux de création de coopératives...

4.3. Au niveau du micro-crédit

Le microcrédit s'est développé au Maroc depuis le milieu des années 1990 et nombre de femmes porteuses d'AGR se dirigent vers ce mécanisme de financement du fait du manque de crédits alternatifs au niveau des banques (ADFM, 2017). Pourtant, des études et enquêtes font part de biais dans le mécanisme du microcrédit.

Ainsi, la pérennité des projets financés par microcrédit laisse à désirer du fait notamment de la faiblesse de l'accompagnement des projets par l'organisme de prêt, des montants limités

des prêts (50 000 Dhs maximum), des rythmes des remboursements jugés trop rapides, du taux d'intérêt estimé excessif, ou encore de difficultés à rembourser le crédit (IEVP, 2011 ; ATTAC CADTM Maroc, 2017).

Par ailleurs, une grande part des crédits s'oriente vers des crédits à la consommation.

Selon ATTAC CADTM Maroc (2017), seulement 57 % des prêts concernent réellement des projets visant à créer ou renforcer des activités génératrices de revenus.

4.4. Résultats de l'étude de cas de l'étude de QDM et LDDF INJAD sur les initiatives entrepreneuriales en économie solidaire à Ouarzazate

Les femmes participantes à la R.A.P. effectuée à Ouarzazate étaient toutes victimes de violences, ce qui était à la base de leur arrivée à la LDDF INJAD.

Elles avaient déjà suivi un processus d'accompagnement socio-économique de la part de la LDDF INJAD et mené une expérience d'initiatives entrepreneuriales : activités dans la couture, la boulangerie, la coiffure, la location de quads, la confection de plats de couscous,... L'étude montre que :

- Les femmes victimes de violences ont des besoins immédiats, auxquels le processus d'accompagnement d'initiatives économiques, qui se situe dans un plus long terme, ne peut répondre.

- Ces femmes étaient confrontées à la peur de l'échec dans leurs initiatives.

- Les formations qui leur étaient données pour les accompagner questionnent sur leur forme et contenu, le choix de leurs thématiques, de leurs programmations,...

Parmi les problèmes cités par l'étude, on

trouve le fait que certaines institutions sur Ouarzazate assurent des formations de 8h par jour, qui ne prennent pas en compte les contraintes d'emplois du temps des femmes.

- Les femmes porteuses de projets en économie sociale et solidaire font face à des difficultés d'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits.

- En ce qui concerne l'offre des institutions de microcrédits et des subventions appuyées par l'Etat, les femmes sont souvent perdues devant des procédures compliquées et mal expliquées. Elles sont également confrontées à une difficulté d'accès à l'information.

- L'un des constats de la R.A.P est que les initiatives entrepreneuriales créées par les femmes suivies, n'ont pas abouti à une réelle sortie des situations de précarité et de vulnérabilité.

4.5. Obstacles soulevés par les représentant.e.s de la société civile et des acteurs institutionnels locaux

Ont été mentionnés lors de la table ronde organisée par le RSSI, QDM et le réseau FLDF - Injad :

Des obstacles d'ordre culturel :

- Les femmes sont présentes dans l'espace public économique mais leur travail reste assujéti à des stéréotypes sexistes et à une culture conservatrice qui vise à limiter l'indépendance financière et la prise d'initiatives des femmes.

Un environnement peu propice au développement des AGR :

- Le faible niveau de formation des femmes bénéficiaires des programmes de soutien limite leurs capacités entrepreneuriales.

Des aspects liés à la gestion des projets des AGR :

- Un système de microcrédit orienté d'abord vers la rentabilité et peu vers l'autonomisation socio-économique des femmes, ainsi qu'un manque de confiance entre les bénéficiaires et les organismes de microcrédit concernés.

- De faibles rendements des projets du fait d'activités à faible valeur ajoutée

comme la cuisine, les confiseries, le tricot, la couture,...

- Des difficultés de commercialisation des produits des AGR par les femmes et une multiplicité d'intermédiaires qui affaiblit la marge bénéficiaire des femmes porteuses d'AGR.

Des défaillances dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans leur gouvernance :

- Difficulté à évaluer la situation des AGR au niveau national et à établir des indicateurs de succès ou d'échec des initiatives.

- Des politiques publiques qui ne prennent pas suffisamment en compte la dimension sociale, humaine et culturelle de l'ESS.

- Absence d'une stratégie unifiée intégrant les différents acteurs et intervenants.

- Manque de communication avec le ministère de tutelle du secteur de l'économie sociale et solidaire, difficulté d'accès à l'information au sein des institutions (mécanismes de soutien, formations existantes...).

- Au sujet de la participation par les associations aux foires et expositions, il a été relevé un manque de transparence concernant les critères de sélection des associations admises, ainsi que l'absence de partenariats entre les acteurs locaux et les institutions organisatrices des expositions aux niveaux national et international.

Des lacunes concernant les formations octroyées aux femmes :

- Les organismes qui proposent des formations exigent des conditions à remplir par les participantes (par exemple un niveau d'éducation spécifique

: au moins niveau sixième du cycle primaire), ce qui constitue un obstacle pour les femmes qui ne remplissent pas ces conditions.

- La planification et les horaires des formations ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes liées aux obligations familiales des femmes et la garde des enfants.

- Le contenu des formations n'est pas toujours adapté aux besoins des femmes en matière d'apprentissages opérationnels pour la gestion des AGR.



5. Recommandations

Pour arriver à une meilleure efficacité en matière d'insertion économique des femmes à travers l'ESS au Maroc, il convient de

- Veiller à une meilleure convergence des politiques publiques nationales et régionales en matière d'ESS et d'AGR.
- Mettre en place une concertation institutionnalisée et une synergie entre les différents acteurs et parties prenantes pour assurer un processus d'accompagnement clair, adapté et accessible aux femmes.
- Elaborer des programmes d'accompagnement des initiatives économiques des femmes en distinguant trois phases : l'avant-projet (métier, études de marché, leadership collectif, estime de soi, alphabétisation juridique, alphabétisation,...) ; le déroulement du projet (gestion, production, commercialisation, facilitation de procédures, ...) ; et l'après-projet (évaluation, diversification, durabilité).
- Proposer dans les programmes une ouverture à des métiers divers, sans stéréotype de genre. Ils devraient porter en parallèle sur le changement des attitudes et des mentalités en matière d'égalité des genres, afin d'assurer que ces programmes aient un réel impact sur le statut des femmes.
- Limiter les conditions administratives demandées aux femmes pour être bénéficiaires d'une formation, afin qu'un plus grand nombre de femmes puissent en bénéficier.
- Prendre en compte les contraintes des femmes (manque de mobilité, horaires spécifiques dus aux obligations familiales et liées aux horaires de travail) lors de la conception des programmes de formations. Attribuer un espace pour les enfants qui accompagnent leurs mères à l'intérieur des centres de formation.

- ↳ Mettre en place une sensibilisation aux droits humains et aux droits des femmes, avec les femmes et leur entourage pour lever les freins à l'autonomisation des femmes.
- ↳ Mettre en place des évaluations d'impact des programmes d'accompagnement avec une perspective de genre et des indicateurs sensibles au genre, permettant de mesurer l'évolution du statut des femmes dans les espaces privé et public.
- ↳ Mettre en place des mesures spécifiques pour accompagner les besoins à court terme en matière d'autonomisation économique des femmes en situation de précarité et des femmes victimes de violence, qui ne peuvent pas entrer dans des processus d'accompagnement longs.

Références

ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc), « Rapport des ONG relatif aux droits des femmes au Maroc au titre du 3ème Examen Périodique Universel (EPU) », 2017

ATTAC CADTM Maroc, « Le microcrédit au Maroc : quand les pauvres financent les riches. Etude de terrain et analyse du système du microcrédit », 2017

Centre Mohammed VI de soutien à la micro finance solidaire, « Tendances du secteur de la microfinance au Maroc », décembre 2012

CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), « L'initiative Nationale pour le Développement Humain : analyse et recommandations », Saisine n° 2, 2013

CESE(ConseilEconomique,SocialetEnvironnemental),«Synthèsedurapportannuel»,2017.

HCP (Haut commissariat au plan), « Les indicateurs sociaux du Maroc », 2018.

HCP, « Evolution des indicateurs du marché de travail au titre du troisième trimestre de 2020 », 2020.

IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat), « Etude sur la dynamisation du tissu économique en milieu rural - Maroc », 2011

Les Eco.ma, « Coopératives. La conformité à la loi, ce « lent » processus », mars 2019

Royaume du Maroc - Ministère de l'Économie et des Finances, avec le OCP Policy Center, «Égalité de Genre, Politiques Publiques et Croissance Économique au Maroc », 2017

Royaume du Maroc, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS), « Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM. Bilan global 2012-2016 », 2016

Royaume du Maroc, ONDH, « L'Initiative nationale pour le développement humain 2005-2014. Acquis et enseignements », 2015

À propos de Quartiers du monde (QDM)

Quartiers du Monde - QDM - est une association française de solidarité internationale créée en 2003, avec un bureau au Maroc créé en 2012. QDM coordonne deux réseaux sud-sud-nord d'organisations sociales, de collectifs de jeunes, filles et garçons, et de femmes, en Afrique du Nord et de l'Ouest, en Amérique latine, et en Europe. QDM renforce les capacités des organisations sociales aux suds et aux nordes afin d'accompagner des processus d'empowerment socio-politique et économique des jeunes et des femmes de quartiers populaires, en matière de participation citoyenne, de rapports de genre, d'économie sociale et solidaire, de travail digne, de lutte contre tout type de violences.

Page facebook: www.facebook.com/quartiersdumonde1

Site web : www.quartiersdumonde.org

À propos de la Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (FLDDF)

La FLDDF a pour mission la protection et la promotion des droits de la femme, tels qu'ils sont reconnus universellement. Son travail s'articule autour de deux axes principaux :

Le premier à caractère socio-éducatif, il a pour objectif d'assurer une éducation à l'égalité et à la citoyenneté et le second est relatif au lobbying et au plaidoyer, c'est un travail de proximité que la Ligue s'emploie à privilégier depuis sa création en 1993.

Site web : www.flddf.org.ma

Page facebook : www.facebook.com/federationlddf/

À propos du RSSI

Le Rabat Social Studies Institute (RSSI) est un Think-Tank indépendant qui se veut à la fois un centre de réflexion, de recherche action, de conseil et d'expertise. Il a été créé en 2011 par un groupe de chercheurs pluridisciplinaires sous la présidence de feu Driss Benali. Le RSSI s'adresse aux décideurs politiques et économiques, aux milieux académiques, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux représentant.e.s de la société civile. Il travaille sur les questions politiques, économiques et sociales qui sont importantes pour le développement du Maroc aux niveaux national, régional et international.

Page facebook: www.facebook.com/Rabat.RSSI/

Site web : www.rssi-rabat.ma

Projet financé par l'Union Européenne

Éditeur : Rabat Social Studies Institute

Auteur : Nadia Benabdejlil

Date de publication : Février 2021

A propos de l'auteure :

Nadia Benabdeljlil est docteur en Sciences de gestion et enseignant-chercheur à l'Université Mohammed V de Rabat.

Ses recherches se situent en sociologie industrielle et portent sur les spécificités locales des relations de travail, les stratégies des acteurs industriels locaux face aux situations d'incertitude liées à la mondialisation des marchés, les circulations de compétences dans les réseaux d'entreprises, les dynamiques de transfert des connaissances notamment dans les cas de partenariats entre entreprises étrangères et marocaines.

Elle a été responsable de deux actions intégrées et de deux projets mobilité portant sur l'industrie automobile au Maroc, respectivement avec les Universités de Grenoble et de Bordeaux, de 2009 à 2014, et membre du comité de pilotage du projet de recherche Made in Morocco (2012-2019) sur l'industrialisation et le développement du Maroc. Elle est également membre du comité de rédaction de la revue Critique Economique, et auteur de plusieurs publications scientifiques sur les thématiques précitées.